



Extrait du Registre aux Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :
08/02/2024

Date d'affichage :
14/02/2024

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23
Présents : 18
Excusés-représentés : 4
Votants : 22
Excusés : 1
Absents : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 février à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 8 février 2024.

Conseillers Municipaux en exercice : 23

Présents : Mme GANTIEZ Dominique, M DELVAL Claude, M DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M LEFEBVRE Francis, Mme POTTEAU-FROMENTEL Gisèle, Mme LOYER Evelyse, M VANDRIESSCHE Patrick, M PRATZ Lionel, Mme BOURBOTTE Nathalie, Mme VANRUMBEKE Patricia, Mme RUSCART Delphine, M CRESPEL Jean, Mme DELORY Claire, M BOCQUILLON Sébastien, MARCHAND Nicolas.

Etaient excusés-représentés :

M GANTIEZ Christian représenté par Mme MASUREL Anne
Mme LENAIN Manon représentée par Mme BOURBOTTE Nathalie
M SIX Philippe représenté par Mme DELORY Claire
M FOUCART Bruno représenté par M BOCQUILLON Sébastien

Etait excusé : M DUTHOIT Valentin

Secrétaire de séance : Mme RUSCART Delphine

N° du registre des délibérations : 01/2024

Objet : Adhésion Bibliothèque Numérique Métropolitaine (BNM)

La Métropole Européenne de Lille mène une politique culturelle engagée en soutenant les événements culturels métropolitains depuis 2001 (délibération 01 C 325) et la mise en réseau des équipements culturels depuis 2012 (délibération 12 C 0647).

Par délibération 22 C 0045 du 25 février 2022, elle décidait de mettre en oeuvre une Bibliothèque Numérique Métropolitaine (BNM) qui a vocation à accompagner les communes partenaires du territoire dans la transition numérique au sein de leurs bibliothèques.

Dans ce contexte, la MEL propose des outils métropolitains à disposition des médiathèques du territoire dont un logiciel de gestion des bibliothèques et des ressources en ligne.

Jusqu'en 2025, la MEL prend financièrement en charge les coûts initiaux de déploiement et les coûts d'abonnement pour son territoire d'1.2 millions d'habitants.

Pour garantir le succès de ce programme, les modalités d'utilisation de ces outils sont définies par un règlement de mise à disposition ci annexé qu'il convient de retourner signé et accompagné de la présente délibération à la Métropole Européenne de Lille.

Ceci exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ avec 22 voix pour

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE

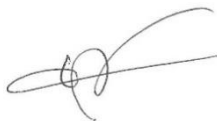
- **D'AUTORISER** Madame La Maire à signer tout document permettant la mise en oeuvre du projet BNM

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

POUR EXTRAIT CONFORME :

LA SECRETAIRE,



D. RUSCART

LA MAIRE,



D. GANTIEZ